

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2018</p>

L’an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d’avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LE GOUIC Daniel, Maire.

Date de la convocation : 16 avril 2018

Présents : Daniel LE GOUIC, Maire ; Georges CARRELET, Christine RICHARD, Adjoint ; Alain MERLET, Jean-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste RICHARD, Martine WASSE, Véronique BEAUFILS, Conseillers Municipaux.

Excusés : Tania LANGLAIS et Stéphane GADET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BOUTIN.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR :

1. Demande de subvention auprès du Centre National de Développement du Sport (CNDS)
2. Fonds de concours au SIEML
3. Questions diverses

DCM2018/14 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS):

Demande de subvention - Construction d’un terrain multisports (Décapark) et d’un skatepark à Baracé

Description du projet :

La commune a prévu d’installer sur le même site des jeux adaptés pour les tout-petits, un Décapark destiné aux enfants plus grands, aux adolescents, aux seniors et un skatepark.

Le DécaPark permet de pratiquer de nombreuses activités sportives populaires comme le football, le basket-ball, le volley-ball ou encore le handball mais également de faire des jeux d’adresse, des jeux collectifs. Il s’agit d’un espace de pratique sportive libre et accessible gratuitement.

Destiné prioritairement à la jeunesse, c’est un espace qui fera jouer les enfants et les parents ou grands-parents.

Les travaux pourraient être réalisés en mai-juin 2018, afin que ce terrain puisse être utilisable pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :

- Approuve le projet tel qu'il est présenté,
- Approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENTS			
Objet	Montant HT	Source	Dispositif	Montant	%
Création d'une plate-forme	13 439,50	Etat	DETR	16 073,92	21,35%
Aménagement du Décapark	25 314,00	CNDS		37 647,75	50%
Structures de jeux	7 122,00	Autofinancement		21 573,83	28,65%
Skatepark	29 420,00				
TOTAL	75 295,50	TOTAL		75 295,50	100%

- Sollicite une subvention du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) à hauteur de 37 647,75 €.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

DCM2018/15 – FONDS DE CONCOURS AU SIEML :

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017 sur le réseau d'éclairage public.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,
VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de BARACÉ par délibération en date du 23 avril 2018 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP017-16-8	BARACE	235,27 €	75%	176,45 €	20 09 2016
EP017-16-9	BARACE	282,52 €	75%	211,89 €	27 12 2016

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017
- montant de la dépense 517,79 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML **388,34 euros TTC**.

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de BARACÉ

Le Comptable de la Collectivité de BARACÉ

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

1- Rappel de la commémoration du 8 mai.

2- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rendez-vous demain matin avec Monsieur LEROUGE pour les travaux des toilettes des femmes à la salle des fêtes.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 10.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.